



Le 15 novembre 2016

Le Comité national des paiements scripturaux arrête ses actions prioritaires pour 2017

Le Comité national des paiements scripturaux s'est réuni le 15 novembre 2016, en présence du Ministre de l'Économie et des Finances Michel Sapin et du Gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau. Un an après la définition de la stratégie nationale des paiements, cette réunion a permis de dresser un premier bilan des travaux menés et de définir les actions prioritaires pour 2017, pour veiller à la bonne mise en œuvre de cette stratégie, autour de trois axes principaux :

- L'accroissement des possibilités de paiement par carte bancaire pour les petits montants. À ce titre, le Comité national se félicite de l'augmentation continue des paiements « sans contact », qui représentent désormais une part importante (20,1 %) des paiements par carte « de petit montant » (inférieurs à 20€). Afin de confirmer cette tendance, la Banque de France procédera en 2017, pour le compte du Comité national, à une revue des engagements pris par les établissements bancaires en matière de réduction des minima de commissions commerçants sur les paiements par carte de petit montant.
- L'accélération et la facilitation des opérations de virement. Afin de préparer au mieux la mise en œuvre à partir de novembre 2017, d'un nouveau type de virement -le virement instantané- le Comité national a identifié ses cas d'usage, notamment pour les paiements de personne à personne, de personne à entreprise ou d'entreprise à entreprise. Une analyse des conditions nécessaires au développement de ce nouvel instrument de paiement a également été menée. Le Comité national va désormais lancer des travaux techniques visant à harmoniser en France, d'ici à la fin de l'année 2017, les modalités d'utilisation et de sécurisation de ces virements instantanés.
- Le développement des offres de virement référencé. Pour faciliter le traitement automatisé - sans rupture- des ordres de paiement, de l'initiation à la comptabilisation, le Comité national veillera en 2017 à promouvoir les possibilités offertes par les virements SEPA ainsi que l'intégration des virements référencés avec la facturation électronique.

Enfin, le Comité national poursuivra en 2017 sa cartographie de l'écosystème français de l'innovation dans le domaine des paiements. Les travaux porteront plus particulièrement sur les paiements mobiles, en lien avec les initiatives européennes en cours.

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale - Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : service.de.presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

FBF : Céline Castex – Tél : 01 48 00 52 66
e-mail : ccastex@fbf.fr - www.fbf.fr - www.banques-sepa.fr

AFTE : Véronique Nassour – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : veronique.nassour@afte.com - www.afte.com

Pour plus d'informations, l'ensemble des documents publics diffusés par le Comité national des paiements scripturaux sont disponibles sur la page dédiée du site de la Banque de France, à l'adresse suivante :

<https://www.banque-france.fr/stabilite-financiere/comite-national-des-paiements-scripturaux.html>